République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Bejaia
Etablissement Hospitalier Spécialisé En Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle
D'Il- Maten- Fénaia

CHARTE DES PATIENTS HOSPITALISES

La vie à l'hôpital :

Ce qui'il faut apporter :

Objets nécessaires pour le séjour : brosse à dents, dentifrice, savon, déodorant, sous-vêtements personnels, robe de chambre, pantoufles, serviette de touille…etc.

Documents : carte de sécurité sociale, carte d'identité.

Eventuels examens biochimiques sanguins, tests, diagnostiques et dossiers des hospitalisations précédentes

Le cas échéant : médicaments pris habituellement

Ce qu'il ne faut pas apporter :

- Objet précieux, grosse sommes d'argent, nous déclinons toute responsabilité quant à l'éventuel vol ou disparitions d'argent et d'objets personnels laissés sans surveillance.

Organisation :

- La vie à l'hôpital est caractérisée par un rythme quotidien qui reflète nécessité d'organisation précise, spécifique à chaque service.
- Le personnel hospitalier est disponible pour toute information et tout éclaircissement.
- Respect des horaires de visite indiqué dans les notes de services est obligatoire.
- Les personnes hospitalisées et les visiteurs sont invités à respecter la réglementation en vigueur dans la structure où ils se retrouvent.

La personne hospitalisée a le devoir…

- D'adopter un comportement responsable, dans le respect et la compréhension des droits des personnes présentes.
- De respecter Le personnel hospitalier en privilégiant une relation de confiance réciproque et de courtoisie.
- De respecter les lieux, les équipements et le mobilier qui se trouvent à l'intérieur de la structure en le considérant, également comme le sien.
- En chambre triple, l'intimité du voisin est respectée en particulier durant les soins.
- La télévision n'est pas obligatoire. Le son doit être modéré et les programmes interrompus si cela gêne le voisinage où la réalisation des soins.
- Les visiteurs sont discrets, limités à deux par hospitalisé. Ils évitent toute ingérence dans la prise en charge.
- D'éviter tout comportement qui puisse créer des situations dérangeant ou gênant les autres malades (bruits, lumières éclairées, sonneries de téléphones, portables à volume élevé, vêtements indécents, etc.).
- De respecter l'interdiction de fumer, conformément à la loi.
- De respecter l'organisation, les règlements et les horaires prévus au sein de la structure de santé.
- De ne pas s'éloigner du service ou de la structure sans autorisation durant période d'hospitalisation.

Je certifie avoir pris connaissance du contenu de la charte et m'engage à la respecter.

Patient **garde malade**